



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHARTRES-DE-BRETAGNE

Séance du lundi 5 octobre 2026

DELIBERATION N°112/2026

LOCAUX ASSOCIATIFS – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

L'an deux Mil vingt-six, le 5 octobre, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni, en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur David LE BORGNE, Maire, après avoir été convoqué le 29 septembre 2026 conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h35

Membres en exercices : 29

Présent(e)s : 25

Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir : 4

Absent(e)s : 0

Votants : 29

Présent.e.s (25) : M. LE BORGNE David, Mme BOUTEILLER Anne, M. TONNELIER Jean-Yves, M. BOLZER Théo, Mme RUBAUD Karine, M. RABEAU Olivier, Mme DAGORNE Jacqueline, M. BLOUIN Damien, Mme MAUTALENT Marie, Mme HÉLIN Alexane, M. CORDEIRO Dominique, Mme STRALKOWSKI Béatrice, M. BENDARRAZ Fathi, Mme SUHARD Jocelyne, M. ROUAULT Eric (arrivé à 18h45), Mme LE MOINE Nathalie, M. GIRAUD Paul, M. PLOTEAU Fabrice, Mme LEDUC Nolwenn, M. ROLLAND Sébastien, Mme POULAIN Florence, Mme BONNET Catherine, M. DESPAS Jean-Pierre, M. LESBEC Patrick, M. ALLAIN Jérôme.

Absent.e.s ou excusé.e.s avec pouvoirs (4) :

Mme JOALLAND Dina donne pouvoir à Mme RUBAUD Karine

M. DANGÉ Roger donne pouvoir à Mme HÉLIN Alexane

M.ROGIER-GUILLEROT Matthieu donne pouvoir à Mme POULAIN Florence

M. BENTZ Nathalie donne pouvoir à M. BONNET Catherine

Absent.e.s (0) :

Secrétaire de séance : M. BOLZER Théo

La séance est levée à 20h14

N°112/2026 (7.10) : Locaux associatifs – Convention de mise à disposition**Rapporteur : M. Bolzer**

Afin d'actualiser les informations relatives aux locaux mis à disposition et d'harmoniser les articles des conventions, il est proposé au conseil municipal de revoir les conventions de mise à disposition de locaux avec les associations chartraines.

Les conventions sont présentées en annexe au présent rapport.

Elles concernent :

- Les équipements sportifs : gymnase de Fontenay, complexe sportif Rémy Berranger, espace multiports Jeannie Longo, Halle de Tennis, boulodrome, salles associatives Brocéliande ;
- Les salles associatives : maison des associations, Studio 131, bâtiment B du pôle Sud.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des équipements mis à disposition des associations :

ASSOCIATION	SALLE								
	COMPLEXE SPORTIF REMY BERRANGE R	GYMNASSE DE FONTENAY	MAISON DES ASSOCIATION S	ESPACE BROCELIANDE	BÂTIMENT B	BOULODROME	STUDIO 131	TENNIS	JEANNIE LONGO
ABC pétanque						x			
Agir ABCD			x						
Aikido	x								
Alcool Accompagnement Assistance			x						
AOC			x						
Atelier peinture et dessin					x				
Atelier poterie					x				
Atelier poterie					x				
Ateliers créatifs			x						
Ateliers de sophrologie			x						
Athlétisme	x	x							x
Badminton		x							x
Basket	x	x							
Boréale's				x					
Bridge club			x						
Calinou	x		x						
Cercle celtique				x					
Chartres Accueil Loisirs			x						
Chartres Hassmersheim			x						
Club de l'amitié		x	x						
Club informatique					x				
Cœur Santé	x								
Comité des fêtes						x			
Compagnie Océane	x								
Cyclotourisme	x					x			
Des mots pour le dire			x						
Fanfare sans Fil							x		
Fédération Espérance	x								
Happy Team Fit	x	x	x	x					
Football	x								
Gi gong	x		x	x					
Gym dynamique et plaisir				x					
Gymnastique sportive	x								
Handball	x								x
Judo	x								
Le diapason							x		
Natation Sportive	x								
Orchestre de Chartres-de-Bretagne							x		
Photo club chartrain					x				
Self défense	x	x							
Sub-aquatique						x			
Tarot Club			x						
Tennis								x	
Tennis de Table		x							
Trait d'union					x				
Triathlon	x								
Twirling Baton		x		x					
UNC			x						
Valma Ori			x				x		
Génétiq ue Chartraine						x			
Le refuge d'Uchronie			x						
Les Spots							x		
Une Histoire à broder			x						
Yoga Samva	x			x					
Mémoire du pays chartrains			x						

Ceci exposé,

Vu les conventions de mise à disposition de locaux (**annexe 2**) ;

Vu l'avis favorable de la Commission Animation réunie le 8 septembre 2026.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve les conventions de mise à disposition présentées en annexe 2 ;**
- **Autorise le Maire à signer les conventions.**

Pour extrait conforme

Le Maire



David LE BORGNE

Le Secrétaire

Théo BOLZER

Envoyé en préfecture le 14/10/2026

Reçu en préfecture le 14/10/2026

Publié le

ID : 035-213500663-20261005-DEL112_2026-DE